

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Enracinement, un nouvel ouvrage présenté par la Cnav sur le vieillissement des immigrés

Le 16 novembre 2006,

Dans cet ouvrage publié chez Armand Colin, Claudine Attias-Donfut, directeur des recherches sur le vieillissement à la Cnav et son équipe (Philippe Daveau, Rémi Gallou, Alain Rozenkier, François-Charles Wolff) livrent les résultats de la première grande enquête réalisée en France sur le vieillissement des immigrés de 45 à 70 ans.

L'enquête, conduite par la Cnav, invite à porter un regard nouveau sur la vie en France des immigrés venus de toutes les parties du monde. Elle décrit le vieillissement de ces hommes et ces femmes qui, un jour, ont quitté leur pays pour tenter l'aventure migratoire et sont désormais installés de longue date en France.

Dans la logique du cycle de vie, ce livre a pour ambition de mieux comprendre les destins d'immigrés, dont les expériences s'apparentent à de véritables parcours initiatiques. Passer d'une langue à l'autre, construire ou reconstruire une carrière, établir sa demeure, fonder une famille, tisser des relations, prendre sa retraite... sont autant de thèmes abordés par les auteurs. Et bien d'autres encore, tel la santé, les solidarités entre les générations, l'appartenance religieuse ou l'envoi d'argent au pays...

Un profond attachement à la France

Etayées par de nombreuses statistiques, les analyses des auteurs convergent toutes vers une conclusion majeure : les immigrés manifestent un profond attachement à la France, qui se traduit par une aspiration générale à vieillir sur le sol français, quitte à faire pour certains des va-et-vient entre la France et leur pays d'origine. Ce double ancrage en fait des agents potentiels de communication entre les générations et les peuples.

A noter que cette enquête, menée sur un échantillon de plus de 6 000 personnes, a bénéficié de la participation financière de plusieurs institutions, notamment l'Ancsec (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, ex-Fasild), l'Agirc-Arrco, la Cancava, la Caisse des mines et la MSA.

Contacts presse :

Isabelle Le Fur - Tél : 01 55 45 53 36 - Mél : isabelle.le-fur-guilcher@cnav.fr
Pascale Orliaguet - Tél : 01 55 45 88 93 - Mél : pascale.orliaguet@cnav.fr
Yves Jacquelin - Tél : 01 55 45 51 34 - Mél : yves.jacquelin@cnav.fr

SOMMAIRE

LES IMMIGRÉS	1
- Qui sont-ils ?	2
- Pourquoi sont-ils venus ?	3
LES PARCOURS MIGRATOIRES : DU TRAVAIL A LA RETRAITE	5
- La situation des immigrés sur le marché du travail	6
- Les démarches de retraite, un cap encore difficile à passer	7
- Niveau de vie et sentiment de réussite sociale	8
DES MODES DE VIE PROCHES DE CEUX DE LA POPULATION GENERALE	9
- Un état de santé marqué surtout par la situation socioprofessionnelle	10
- Conjugalités et réseaux sociaux préférentiels	11
- Prépondérance des aides aux parents et présence de la fratrie dans le réseau d'entraide	12
- Un double ancrage à la France et au pays d'origine	13
<u>ANNEXES</u>	
La méthodologie et l'échantillon de l'enquête	
Les partenaires	
Les auteurs de l'ouvrage	
La Cnav et le régime général de Sécurité sociale	

Qui sont-ils ?

Pourquoi sont-ils venus ?

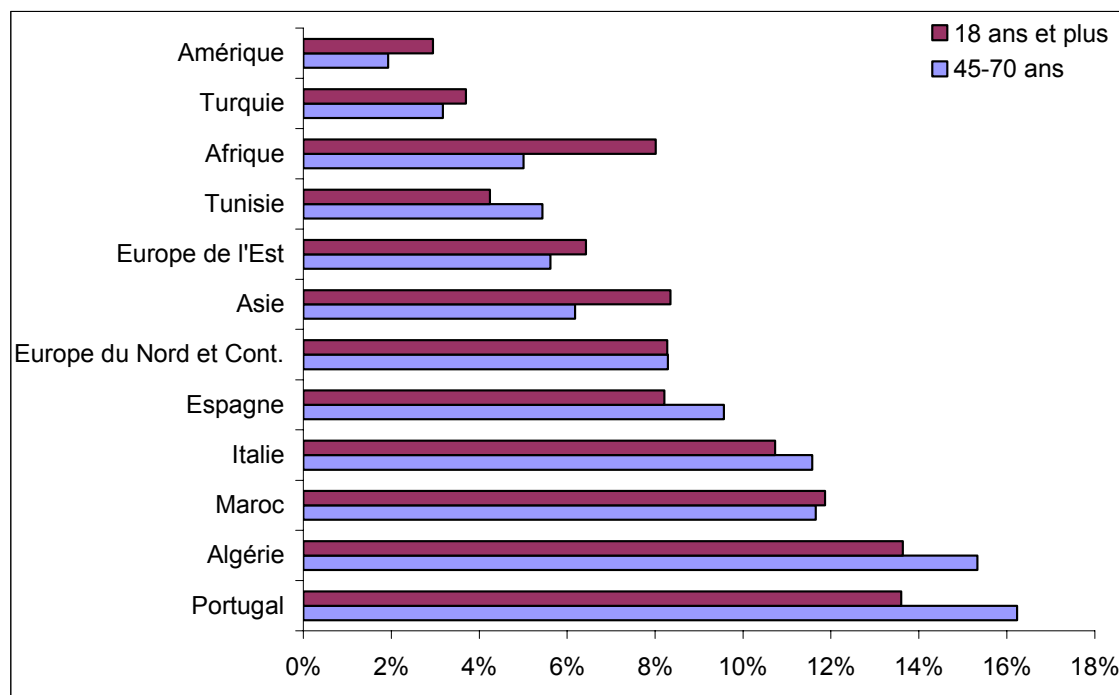
Qui sont-ils ?

Le terme immigré désigne par convention une personne de nationalité étrangère née dans un pays étranger. Les enfants d'immigrés ne sont donc pas eux-mêmes définis comme immigrés s'ils sont nés en France. La population immigrée se compose d'étrangers, mais aussi de personnes qui ont acquis la nationalité française.

► L'étude des profils migratoires fait apparaître une grande hétérogénéité des populations immigrées

- Contrairement aux idées reçues, ce sont les natifs du Portugal qui sont les plus nombreux parmi les immigrés de 45 à 70 ans. Viennent ensuite, par ordre décroissant, ceux d'Algérie, du Maroc et d'Italie, puis d'Espagne.
- Cependant, si l'on ne retient que les personnes âgées de plus de 60 ans, c'est l'Italie qui arrive en tête, en raison d'une immigration plus ancienne.
- Les structures d'âge selon les pays d'origine reflètent les successions dans le temps des vagues d'immigration, des plus anciennes venues d'Europe aux plus récentes venues d'Afrique ou d'Asie.

Répartition des immigrés selon la catégorie d'âge et le lieu de naissance



Sources : Enquête PRI, Cnav (2003); EHF, Insee (1999) Lecture : près de 9 % des immigrés de 18 ans et plus sont originaires d'Afrique; plus de 16 % de ceux qui ont entre 45 et 70 ans le sont du Portugal.

- Selon l'Insee (enquête « Histoire familiale », 1999), la France comptait à cette date environ 3 855 000 immigrés de plus de 18 ans dont 511 000 Portugais, 403 000 Italiens, 308 000 Espagnols, 310 000 ressortissants d'Europe du nord et continentale et 241 000 d'Europe de l'Est.

Pourquoi sont-ils venus ?

► Les raisons de la migration

- Aux différentes étapes de l'existence correspondent des raisons de partir et des formes migratoires spécifiques : migration de travail, migration pour études ou formation, fuite devant la guerre ou les persécutions ou bien encore migration pour regroupement familial. Les motifs de la migration sont très différents pour les hommes et les femmes. Le regroupement familial est ainsi, de loin, le motif prépondérant de migration pour les femmes, tandis que la recherche d'un emploi l'emporte largement pour les hommes. Pour toutes les autres causes, les hommes sont plus représentés que les femmes : fuite devant l'insécurité (deuxième motif par ordre d'importance) ou opportunités professionnelles attractives, souvent de haut niveau.
- Les causes de départ sont inégalement réparties selon les pays d'origine. Les immigrés qui ont fui l'insécurité viennent principalement d'Asie et d'Algérie. D'autres, moins nombreux, ont aussi voulu échapper à la répression ou à la guerre. C'est le cas d'Africains, d'Européens de l'Est et aussi de Portugais, qui ont quitté leur pays sous Salazar ou au moment des guerres coloniales. La recherche d'emploi est le plus souvent invoquée par les femmes de l'Europe du Sud (davantage que par leurs congénères masculins) et aussi par les hommes du Maghreb. Les autres raisons professionnelles (migrations d'affaires, mutations, opportunités professionnelles...) sont surtout énoncées par les Européens du Nord, qui sont aussi parmi les plus nombreux à être venus pour faire des études et aussi à citer les « autres motifs ». Notons que les migrations pour études sont également répandues parmi les Africains et les Asiatiques.

► Le regroupement familial et ses effets

- Le regroupement familial ne se limite pas aux conjoints et aux enfants. Près de 30% des immigrés ont (ou ont eu) au moins un parent, père ou mère, vivant en France (ou ayant fini ses jours en France). Certains sont venus enfants avec leurs parents mais d'autres les ont fait venir sur le tard. Les parents qui émigrent pour vivre en France près de leurs enfants l'ont généralement fait à l'âge du milieu de la vie, voire de la vieillesse.
- La venue en France des parents a une importance décisive dans l'intégration et l'enracinement des immigrés. On trouve par exemple beaucoup moins de pratiques transnationales, que ce soit dans les transferts financiers, les va-et-vient entre la France et le pays d'origine, les projets de retour ou les choix de lieux de funérailles à l'étranger, lorsque deux ou trois générations d'immigrés de la même famille ont vécu en France.

▸ **Les migrations tardives**

- Les migrations tardives, au-delà de 40 ans, ne concernent qu'une minorité de toutes provenances. Mais elles présentent des particularités selon les pays d'origine, correspondant à des profils très différents, qui autorisent à les classer en trois groupes.
- Le premier, très minoritaire, représente environ 16% de ces migrations tardives. Il comprend les personnes venues pour affaires ou pour saisir une « opportunité » dans le cadre d'échanges professionnels, généralement de haut niveau. Plus âgées que la moyenne des arrivants, venues pour travailler, elles se situent à un moment de leur vie correspondant à une plénitude de carrière et ont généralement migré dans le cadre d'un contrat préalable. Dans cette catégorie, on trouve une plus forte représentation d'originaires d'Europe du Nord et continentale.
- Le second groupe, numériquement plus important à la date de l'enquête, est celui des parents d'immigrés qui s'installent dans le cadre du regroupement familial et parfois en même temps que leurs enfants (et/ou leurs petits-enfants). Les natifs d'Algérie, d'Afrique et d'Asie y sont particulièrement représentés.
- Le dernier groupe compte des personnes attirées par notre pays pour y vivre leur retraite en raison de ses atouts, notamment climatiques. Ces migrations sont ainsi dénommées, pour cette raison, « migrations de retraite ».

LES PARCOURS MIGRATOIRES : DU TRAVAIL A LA RETRAITE

La situation des immigrés sur le marché du travail

Les démarches de retraite, un cap encore difficile à passer

Niveau de vie et sentiment de réussite sociale

La situation des immigrés sur le marché du travail

▶ Une double spécialisation du statut d'activité, par pays et par sexe

- 90% des immigrés turcs, par exemple, sont « ouvriers », contre 15% de ceux issus d'Europe du Nord.
- 25% des femmes immigrées, quant à elles, sont « employées de service », contre à peine 6% chez les non immigrées.

▶ Des taux d'activité variables, dans les années qui précèdent la retraite, selon les hommes et les femmes

- Les deux tiers des femmes sont sans emploi depuis plus de cinq ans au moment de la liquidation de leurs droits, contre moins de la moitié des hommes. Le taux d'activité des femmes immigrées du Maghreb, de Turquie et du Proche-Orient, notamment, est très inférieur à celui des autres femmes de même âge, nées en France ou immigrées d'un autre pays.
- Comparés à la population générale, les hommes, notamment les ouvriers, sont moins nombreux à être inactifs avant l'âge de la retraite et moins nombreux à partir à la retraite avant 65 ans. L'un des facteurs de cette activité prolongée, mais non le seul, tient aux interruptions de carrière plus fréquentes, incitant à travailler plus longtemps pour obtenir une meilleure retraite. Les immigrés contribuent ainsi à développer l'emploi des seniors, très faible en France et dont on sait toute l'importance pour l'équilibre financier des régimes de retraite.
- Entre 55 et 65 ans le taux d'activité des immigrés est de 51% (37% pour la population générale) et le taux d'emploi est de 40% (34% pour la population générale).

Les démarches de retraite, un cap encore difficile à passer

► Un départ en retraite choisi

- 64% des immigrés estiment avoir pris leur retraite à la date qu'ils souhaitaient.
- La proportion de satisfaits est plus importante parmi ceux qui sont passés directement de l'activité à la retraite (70,3 %).
- Ceux qui ont connu une période transitoire d'inactivité auraient en effet préféré liquider leurs droits plus tard, notamment ceux qui étaient en longue maladie (42,3 %), ou en situation de préretraite (30,1 %). Cela est certainement dû au montant plus avantageux de certaines allocations de préretraite, d'invalidité ou de chômage par rapport à la retraite.
- A noter que seule une minorité aurait préféré partir plus tôt à la retraite, y compris parmi les personnes en activité.

► Mais des démarches laborieuses

- Près de 60% des immigrés interrogés reconnaissent avoir été confrontés à quelques difficultés lors de la liquidation de leurs droits et avoir dû se faire aider dans leurs démarches, soit par leur entourage, soit par le personnel de leur caisse de retraite, soit encore par leur entreprise.
- Ces difficultés, qui tiennent à la complexité des procédures et à la recherche des justificatifs nécessaires à la constitution de leur dossier, sont d'abord rencontrées par ceux qui ont connu des carrières chaotiques et qui ne maîtrisent pas le français.

Niveau de vie et sentiment de réussite sociale

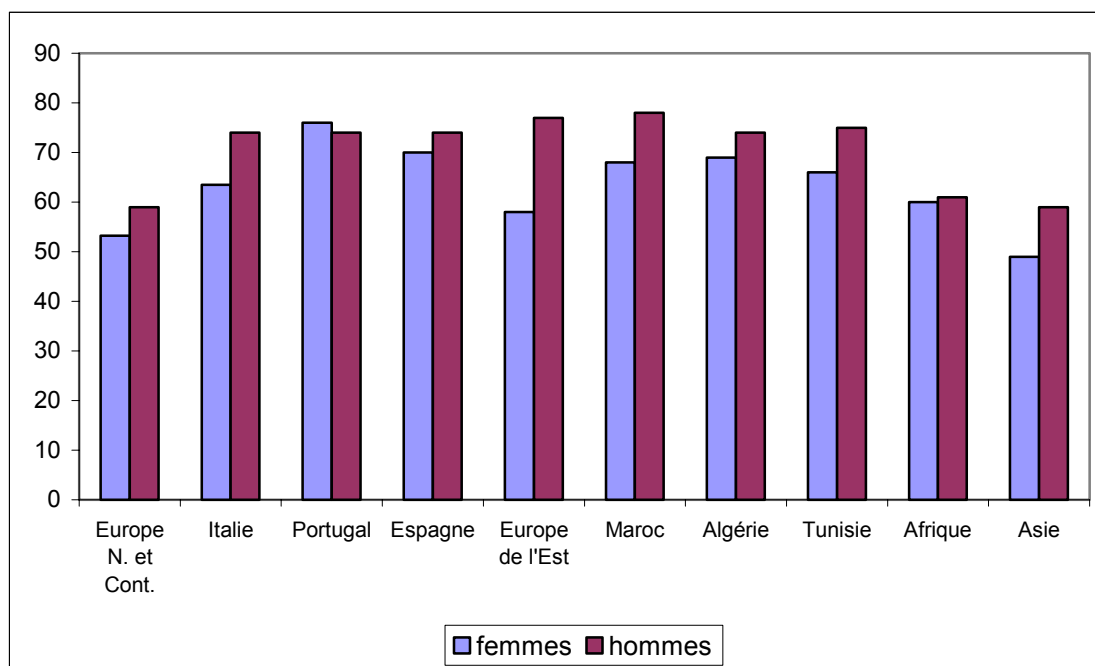
► Un niveau de vie moyen

- Un peu plus des deux tiers des immigrés retraités avouent connaître une situation financière « moyenne » ou « difficile ».
- Toutefois, hormis les situations objectives de pauvreté qui touchent en particulier les femmes seules, plus de 50% des immigrés estiment que la retraite n'a pas entraîné de diminution de leur niveau de vie.

► Une impression positive de mobilité sociale

- 45% des enquêtés évaluent positivement leur cursus professionnel et le considèrent en terme d'ascension, contre 32% en terme de stabilité et seulement 7% de régression. Le sentiment de progression est cependant plus répandu chez les hommes que chez les femmes.
- Plus des deux tiers des immigrés pensent avoir connu une réussite sociale supérieure à celle de leurs parents. Cette proportion dépasse même les trois quarts parmi les hommes originaires du Maghreb et de l'Europe du Sud. La retraite est perçue par beaucoup comme particulièrement gratifiante, puisque l'appréciation d'une réussite sociale supérieure à celle des parents est aussi haute parmi les immigrés retraités (75,6%).

Taux d'hommes et de femmes qui estiment avoir mieux réussi que leurs parents selon les lieux de naissance



Source : enquête PRI, Cnav (2003)

DES MODES DE VIE PROCHES DE CEUX DE LA POPULATION GENERALE

**Un état de santé marqué surtout par la situation
socioprofessionnelle**

Conjugalités et réseaux sociaux préférentiels

**Prépondance des aides aux parents et présence de la fratrie dans le
réseau d'entraide**

Un double ancrage à la France et au pays d'origine

Un état de santé marqué surtout par la situation socioprofessionnelle

► Les effets du statut professionnel et du niveau de vie sur la santé

- La comparaison avec l'ensemble de la population indique en moyenne un état de santé moins favorable pour les immigrés. La santé des immigrés évaluée, d'une part, par les enquêtés eux-mêmes (santé subjective) et mesurée, d'autre part, par la prévalence des problèmes de santé physique, handicaps ou maladies responsables de difficultés dans la vie quotidienne (santé objective), semble principalement affectée par les conditions de travail et le niveau de vie, facteurs bien connus de l'évolution de l'état de santé au cours du vieillissement.
- Si la comparaison avec l'ensemble de la population indique, en moyenne, un état de santé moins favorable pour les immigrés, cela est dû principalement aux conséquences du travail. Accidents et maladies professionnels, usure au travail touchent surtout les ouvriers et les femmes employées dans les services aux particuliers.
- Le poids déterminant du niveau d'éducation et du niveau de vie sur la santé, bien établi dans les recherches sur la santé, se confirme ici et explique en grande partie la variabilité observée.

► L'influence du pays d'origine

- Les ressortissants d'Europe du Nord et d'Afrique subsaharienne (les hommes plus que les femmes) se distinguent par une meilleure santé, objective et subjective, ce qui tend à prouver que le pays d'origine exerce une légère influence sur l'état de santé et sa perception.
- On constate également de larges différences sur la santé subjective. Lorsque l'on compare les résultats obtenus sur les indicateurs de santé subjective et l'état de santé réel, on s'aperçoit en effet que la culture influence énormément l'idée que l'on se fait de sa santé. Les « gens du Nord » étant par exemple moins enclins à s'épancher sur leurs problèmes de santé. Cela ne signifie pas que les personnes qui ont une bonne perception de leur santé subjective sont dans une situation de sous-consommation médicale ou de nonaccès aux soins. Ils ont toutefois un plus faible recours aux médecins spécialistes.

Conjugalités et réseaux sociaux préférentiels

▶ Une vie de couple centrée sur les enfants

- Les immigrés vivent plus souvent en couple que les personnes nées en France, ce qui contredit l'image répandue du vieil immigré célibataire, séparé de sa conjointe restée au pays. 10% des hommes et 30% des femmes vivent seules. Le différence entre ces deux chiffres s'explique essentiellement par le veuvage qui affecte davantage les femmes.
- Les immigrés ont également plus d'enfants que les autochtones, à l'exception des immigrés venant d'Europe et du continent américain. Ainsi, 34% des immigrés ont quatre enfants et plus (contre 16% au sein de la population générale).

▶ Des relations sociales qui privilégient la communauté d'origine.

- Plus des deux tiers des enquêtés ont constitué un réseau de liens solides en dehors de leur ménage.
- Qu'elles soient amicales ou qu'elles se concrétisent à travers la participation à des associations, les relations établies en dehors du cercle familial peuvent compter des autochtones, signe d'intégration à la société française, mais manifestent le plus souvent un lien fort avec le pays d'origine.
- Les liens tissés hors du cercle familial sont le plus souvent noués avec des personnes du même sexe que l'enquêté et de la même catégorie professionnelle. Les amis habitent fréquemment à proximité et sont originaires du même pays même si, de ce point de vue, apparaissent des différences en fonction de l'origine et de la nationalité de l'enquêté.
- La participation à ces réseaux est plus étendue chez les immigrés originaires de pays européens arrivés jeunes en France et ayant acquis la nationalité française.

Prépondérance des aides aux parents et présence de la fratrie dans le réseau d'entraide

► La fratrie au sein du réseau d'entraide

- Les réseaux d'entraide font davantage place aux échanges au sein de la fratrie que ce que l'on observe parmi les Français de naissance.
- Mais la particularité la plus importante des solidarités intergénérationnelles dans certains groupes d'immigrés tient à l'importance de leur direction ascendante, autrement dit des plus jeunes vers les plus âgés. Cela ne vaut que pour les personnes originaires de pays émergents, privés de systèmes de retraite (ou dont les niveaux de pensions sont très bas). Ce sont alors les enfants adultes qui subviennent aux besoins des personnes âgées, comme c'était le cas dans l'Europe d'avant la Sécurité sociale. Les montants d'argent versés aux parents sont modestes, mais suffisants pour subvenir aux besoins de base et prévenir la misère.
- Les sommes versées aux enfants sont plus élevées et ont d'autres objectifs : aider à l'installation, aux études, à l'accession à la propriété, bref contribuer à élever sa descendance dans la hiérarchie sociale, ou à éviter qu'elle ne régresse.
- Le réseau de solidarité monétaire se manifeste également par des échanges significatifs avec des personnes non apparentées, principalement sous forme de prêts d'argent.

► Prêts d'argent et transferts migratoires

- Les transferts adressés hors de France ne se dirigent pas vers l'ensemble des pays de façon uniforme. La combinaison entre le faible niveau de vie du pays d'origine et la force des liens exprimés par les personnes qui s'y rattachent font notamment de l'Afrique un continent remarquable à ce titre.
- Les dons d'argent, au pays ou sur place, sont motivés en priorité par les besoins des destinataires, les migrants jouant un rôle de « pivot », pourvoyeur de l'ensemble des membres de la famille. Ils ont aussi une fonction importante de lien social avec les proches restés au pays d'origine, dont ils révèlent la puissance des attaches.

Un double ancrage à la France et au pays d'origine

► La nostalgie du pays d'origine

- Elle reste le fait d'une minorité et se trouve plus ou moins accentuée par les conditions de l'émigration, le pays de naissance, le fait d'y avoir souffert ou non, de pouvoir y retourner ou pas et aussi par les conditions de vie en France.
- Même si certains disent avoir été l'objet de discriminations en France, la grande majorité des immigrés disent s'y « sentir bien » et beaucoup éprouvent un sentiment d'appartenance plus profond à la France qu'à leur pays natal.
- Reste que nombre d'entre eux poursuivent des activités et des engagements personnels au-delà des frontières.

► La pratique du va-et vient

- L'importance du va-et-vient entre la France et le pays d'origine concerne bien entendu les retraités, dont les projets se déclinent selon trois principales modalités : rester en France, repartir au pays d'origine ou bien choisir une solution de va-et-vient. Mais il touche également les actifs. Si 59% d'entre eux souhaitent passer leur retraite en France, 24% se prononcent en effet pour la transmigration, tandis que seulement 7% envisagent un retour "définitif" au pays.
- La durée de résidence est un élément déterminant dans le projet de vie. Une longue durée favorise en effet la construction d'une famille et de réseaux, qui contribuent à l'ancrage en France. D'autres facteurs peuvent également intervenir comme les liens familiaux, en particulier les liens intergénérationnels ou, dans une moindre mesure, le pays d'origine : l'Afrique et l'Europe du Sud appelant davantage les retours que le Maghreb, l'Asie ou les autres pays européens.
- Les transmigrations s'avèrent particulièrement fréquentes avec les pays européens, facilitées par la proximité géographique et par le niveau de vie élevé. Elles y sont bien plus développées que vers l'Afrique ou l'Asie. Les Portugais, qui se démarquent des autres migrants européens par un lien plus étroit avec leur pays d'origine, se prononcent plus souvent (plus d'un sur trois) pour le va-et-vient entre la France et le Portugal, une fois l'âge de la retraite atteint, tandis que 10% optent pour le retour. Bien que faible, ce désir de retour est cinq fois plus élevé que celui qu'expriment les algériens (2%). En règle générale toutefois, la retraite n'accroît significativement l'intensité des comportements transmigrationnels que pour les personnes issues de régions lointaines.
- Les femmes, enfin, sont moins attirées que les hommes par les retours définitifs ou les transmigrations. Leur enracinement en France semble plus profond, malgré des revenus et un état de santé et d'isolement souvent plus difficile que pour les hommes.

► **Le choix de la sépulture**

- Là où la migration introduit une rupture avec la famille et les proches restés au pays, la transmigration renoue le fil, rétablissant la continuité en instaurant une « bi-localisation ». La mort en marquerait-elle les limites ? Car si on peut vivre à la fois ici et là, on doit bien reposer ici ou là. La réponse à ce dilemme serait-elle de mourir ici et d'être inhumé là-bas ? Ou inversement, comme le montre l'enquête pour un petit nombre de vieux parents, de mourir là-bas et d'être inhumé ici ?
- L'anticipation du lieu de sépulture met en jeu le désir de rattachement à un territoire, à un groupe ou à une collectivité, ainsi que le mode d'inscription dans la filiation, tout en étant fortement déterminé par l'identité religieuse.

ANNEXE 1

LA METHODOLOGIE ET L'ECHANTILLON DE L'ENQUETE

L'Enracinement est fondé sur une grande enquête quantitative menée par la Direction des Recherches sur le Vieillessement (DRV) de la Cnav et portant sur le passage à la retraite des immigrés (PRI). Elle a été menée entre novembre 2002 et février 2003.

Elle concerne une population de 45 à 70 ans, résidant en France, définie par le lieu de naissance (hors de France) et la nationalité de naissance (non française). Au recensement de 1999, 1 634 000 personnes correspondaient à ces critères.

► Une étude originale

Tant par ses objectifs, ses thèmes, l'âge et la composition de l'échantillon, cette enquête est la première du genre, en France et en Europe. Elle met en évidence l'extrême diversité des populations immigrées au sein de la population française dont elles font partie intégrante.

C'est cette diversité que les auteurs ont choisi de prendre en compte pour en restituer la richesse, masquée par la représentation uniformisante, fréquemment associée au terme d'immigré. Les immigrés ont néanmoins en commun la rupture introduite dans le cours de leur vie par la migration et ses aléas, ce qui légitime leur regroupement en un même objet d'étude.

► Un échantillon représentatif de 6 211 immigrés

L'enquête a été conduite en étroite collaboration avec l'Insee, dans douze régions de France métropolitaine, qui regroupent 90% de la population cible. L'échantillon a été obtenu par sondage aléatoire tiré du recensement de la population de 1999. 12 000 « fiches adresses » ont été sélectionnées parmi les ménages comprenant au moins une personne répondant aux critères de l'étude. La collecte a été réalisée par les enquêteurs de l'Insee, en entretien face-à-face d'une durée moyenne d'une heure et demie. L'échantillon final est constitué de 6 211 personnes vivant en « ménage ordinaire » (les personnes vivant en foyer, soit un peu moins de 2% de la population immigrée de plus de 60 ans, ne sont donc pas incluses dans cette enquête et font l'objet d'une autre étude de la Cnav menée par Rémi Gallou).

► Les pays concernés par l'enquête

La taille de l'échantillon de l'enquête est suffisante pour autoriser des études spécifiques sur les immigrés originaires des trois pays du sud de l'Europe (Espagne, Italie et Portugal) et du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie). La Turquie peut également être distinguée pour certains traitements globaux.

Tous les pays dont proviennent les immigrés composant l'échantillon sont regroupés par grandes zones géographiques.

Les zones géographiques :

Europe de Nord et continentale : Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Royaume-Uni, Irlande, Danemark, Luxembourg, Norvège, Suède, Finlande, Suisse, Autriche.

Europe de l'Est : Lituanie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Hongrie, Roumanie, Bulgarie, Albanie, Ukraine, Russie, Géorgie, Arménie, Kazakhstan, Slovénie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Serbie et Monténégro, Macédoine.

Europe du Sud : Italie, Grèce, Portugal, Espagne, Andorre.

Maghreb : Maroc, Algérie, Tunisie.

Afrique centrale et subsaharienne : Egypte, Soudan, Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger, Tchad, Cap-Vert, Sénégal, Guinée Bissau, Guinée, Libéria, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin, Cameroun, République centrafricaine, Gabon, Congo, Zaïre, Rwanda, Angola, Éthiopie, Djibouti, Somalie, Kenya, Ouganda, Tanzanie, Madagascar, Maurice, Comores, Zambie, Afrique du Sud.

Amérique : États-Unis, Canada, Mexique, Guatemala, Belize, Salvador, Cuba, Haïti, Colombie, Venezuela, Guyane, Pérou, Brésil, Chili, Bolivie, Uruguay, Argentine.

Turquie et Proche-Orient : Turquie, Chypre, Liban, Syrie, Irak, Iran, Israël.

Asie : Afghanistan, Pakistan, Inde, Sri Lanka, Thaïlande, Laos, Vietnam, Cambodge, Indonésie, Philippines, Mongolie, Chine, Corée du Sud, Japon, Taïwan, Honk-Kong, Nouvelle-Zélande.

► Dès l'origine du projet d'enquête, **la collaboration avec l'Insee** a été recherchée. Outre un intérêt commun pour le sujet, son expérience des grandes enquêtes de terrain, des traitements de fichiers permettant de définir un échantillon de départ, ainsi que son réseau d'enquêteurs national, en faisaient en effet un partenaire incontournable. L'Insee a été étroitement associé à la Cnav dans le comité scientifique chargé d'élaborer le questionnaire et la méthode de l'enquête, ainsi que dans le comité de suivi.

► Ont participé également à ce comité de suivi **des représentants des institutions** qui ont contribué au financement de la recherche : l'Ancsec (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, ex-Fasild), la Cancava (Caisse nationale des assurances des artisans), l'Arrco-Agirc (Caisses de retraites complémentaires des employés et des cadres), la Caisse des Mines, la MSA (Mutualité sociale agricole).

► **D'autres institutions** y ont été **représentées** : le Ministère de la santé, la direction des populations migrantes (DPM), l'Ined.

► **Claudine Attias-Donfut**, sociologue, est directrice de recherche à la Cnav, responsable de la DRV (Direction des recherches sur le vieillissement). Ses travaux portent notamment sur les rapports entre générations, la famille, le vieillissement et les comparaisons internationales. Elle a publié plusieurs ouvrages, parmi lesquels *Sociologie des générations* (PUF, 1988), *Les Solidarités entre générations*, (Nathan, 1995), *Vieillir en Afrique* (co-ed. avec L. Rosenmayr) (PUF, 1994), *Le Nouvel Esprit de Famille* (avec N. Lapierre et M. Segalen), (O. Jacob. 2002).

► **Philippe Daveau**, historien, est attaché à la DRV depuis 2002. Membre du comité éditorial de la revue *Retraite et Société*, il en a coordonné le numéro 41 avec A. d'Yvoire (*Les retraites en Europe centrale et orientale*, octobre 2003). Il a publié en 1989 « *L'extrême droite ou la pensée truquée* » (Renaudot et Cie), où il analyse, entre autres, l'utilisation politique du phénomène migratoire.

► **Rémi Gallou**, sociodémographe, est chargé de recherche auprès de la DRV depuis 1999. Il a récemment publié "*Le vieillissement des immigrés en France : le cas paroxystique des résidents des foyers*", Politix Vol 19 n°72 (2005). Il est également l'auteur de deux rapports pour la Cnav sur le vieillissement des immigrés en France (2001 et 2005), dont l'un portant spécifiquement sur la condition des hommes vivant seuls en foyer sera publié à la Documentation française en décembre 2006.

► **Alain Rozenkier**, sociologue à la DRV, a participé à des recherches sur les personnes âgées et les politiques sociales qui leur sont destinées. Membre du comité de rédaction des revues *Gérontologie et Société* et *Retraite et Société*, il a publié de nombreux articles et contribué à des ouvrages collectifs. Il a coordonné les numéros 36 et 37 de *Retraite et Société* avec A. Jolivet (*Gestion des âges et fin d'activité*, juin et octobre 2002) le numéro 47 avec F. Legros (*Aspects économiques du vieillissement*, janvier 2006), ainsi que « *Les techniques de la vie quotidienne, âges et usages* » avec F. Bouchayer et C. Gorgeon (Collection MIRE- Cnav/Drees).

► **François-Charles Wolff**, professeur de sciences économiques à l'université de Nantes, est également chercheur associé à la DRV et à l'Institut national des études démographiques (INED). Ses recherches portent principalement sur l'étude des transferts intergénérationnels, l'analyse économique de la famille, le bénévolat et le marché du travail. Il a publié à ce jour de très nombreux articles dans des revues scientifiques, tant françaises qu'étrangères.

LA CNAV ET LE RÉGIME GÉNÉRAL DE LA SECURITÉ SOCIALE

► Le premier régime de retraite par répartition en France

Premier régime de retraite français par répartition avec ses 16,5 millions de cotisants, le régime général est également prépondérant par son nombre de retraités (11 millions). Aujourd'hui, plus de 83 % des personnes de 60 ans et plus perçoivent une retraite du régime général. Elles seront 90 % en 2015. A cette date, ce dernier méritera donc pleinement son nom, puisqu'il sera devenu celui de la quasi-totalité de la collectivité nationale.

► Un régime géré par la Cnav et les caisses de la branche retraite

En tant que caisse nationale, la Cnav définit les orientations de la branche retraite en matière d'assurance vieillesse-veuvage et d'action sociale. En Ile-de-France, elle gère directement la retraite du régime général en assurant la tenue des comptes des cotisants, le calcul et le paiement des retraites et des prestations d'action sociale. Dans les autres régions et les départements d'outre-mer, ces attributions sont dévolues aux 14 caisses régionales d'assurance maladie (Cram), à la caisse d'assurance vieillesse (Crav) Alsace-Moselle et aux 4 caisses générales de sécurité sociale (CGSS) dans les DOM. L'ensemble de ces organismes constitue la branche retraite du régime général de la Sécurité sociale.

► Les missions de la Cnav

- **Tenir à jour les comptes des salariés**, qui serviront à calculer leur retraite : 64,7 millions de carrières suivies en 2005.
- **Informers les assurés et les aider à préparer leur retraite.**
2,6 millions de visites reçues dans les 1 597 points d'accueil retraite et les 277 agences retraite de l'Hexagone en 2005.
443 000 demandes de relevé de carrière sur le site www.retraite.cnav.fr, 710 000 calculs estimatifs en ligne effectués et plus de 1,4 million de consultations de carrière en ligne.
- **Calculer les droits à retraite des nouveaux retraités et payer les retraites.**
706 500 nouvelles demandes de retraite en 2005, dont 104 000 retraites anticipées avant 60 ans.
73,17 milliards d'euros de prestations vieillesse et veuvage versées en 2005 à destination des 11 millions de retraités.
- **Assurer une action sociale diversifiée**, qui facilite la vie à la retraite.
La branche retraite favorise les interventions de soutien à domicile sous forme d'aides individuelles. Elle finance, notamment, des heures d'aide ménagère (22,5 millions d'heures en 2005), mais aussi de la garde à domicile et de l'amélioration de l'habitat. Elle participe aussi au financement des programmes de construction et de modernisation des établissements d'hébergement pour les personnes âgées.